

SITZUNG DES SCHWEIZERISCHEN BUNDESRATES
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLLSÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBALSEDUTA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO
ESTRATTO DEL PROCESSO VERBALE

Vendredi 11 novembre 1955.

Attaché militaire et de l'air
à Bonn.

Département militaire. Proposition du 30 juin 1955 (annexe).
Département politique. Rapport joint du 23 juillet 1955 (adhé-
sion).
Département des finances et des douanes. Rapport joint du 20
juillet 1955 (annexe).

Après délibération, le chef du département des finances et
des douanes déclare que son département peut adhérer à la proposi-
tion.

Par conséquent le Conseil

d é c i d e

d'autoriser le département militaire à réoccuper le poste d'attaché
militaire et de l'air à Bonn.

Extrait du procès-verbal (6 exempl.) au département militaire
pour exécution et au département politique pour prendre connaissance.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weber





EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE

Kontr.-Nr. }
 No. de contr. } 0961.2
 N. di contr. }

Berne, le 30 juin 1955.

A u C o n s e i l f é d é r a l

Attaché militaire et de l'air
à Bonn

Le 13 décembre 1937, le Conseil fédéral décidait d'accréditer des attachés militaires auprès des légations suisses de Berlin, Paris et Rome. Actuellement, il y a des attachés militaires à Washington, Londres, Paris, Rome, Téhéran, Madrid et Stockholm; le poste de Varsovie est vacant.

Le 15 mars 1938, le département militaire fédéral envoyait à Berlin, en qualité d'attaché militaire de la légation suisse, le colonel Hans von Werdt. Celui-ci fut remplacé, du 1er mars 1943 jusqu'à la fin de la guerre, par le major EMG Burckhardt, actuellement chef de la section des opérations du service de l'état-major général. Depuis la fin de la guerre, il n'y a plus d'attaché militaire suisse en Allemagne.

Les accords de Paris et la création d'une république fédérale allemande souveraine, qui sera dotée d'une armée fédérale, posent un nouveau problème, celui de la réoccupation du poste d'attaché militaire en Allemagne. A notre avis, il serait sans aucun doute très important, pour notre service de renseignements, d'être informé exactement de l'organisation de la nouvelle armée allemande et de recueillir les informations de l'est parvenant à Bonn. C'est certainement pour cette raison que l'Espagne, la Suède et la Turquie ont envoyé, depuis quelque temps, des observateurs civils à Bonn.

On peut se demander quel est le moment le plus favorable pour envoyer un attaché militaire. Nous pensons que, pour des raisons politiques, la Suisse devrait éviter d'être la première à accréditer un attaché militaire à Bonn; cependant, une trop longue attente pourrait être interprétée comme une marque de désintéressement et nuirait à l'activité de notre représentant. De plus, il serait très profitable pour nous de pouvoir suivre dès ses débuts le développement de la nouvelle armée allemande. Il semble donc indiqué de ne pas attendre plus longtemps pour accréditer un attaché militaire, mais d'en nommer un qui devrait entrer en fonctions dans un proche avenir, au plus tard en septembre 1955.

Bien qu'il ne s'agisse ici que de réoccuper un poste créé par le Conseil fédéral le 13 décembre 1937, nous aimerions vous soumettre la question, puisque la situation est sensiblement différente aujourd'hui et que l'affaire est d'une importance qui dépasse le cadre des attributions militaires.

En conséquence, nous vous

p r o p o s o n s

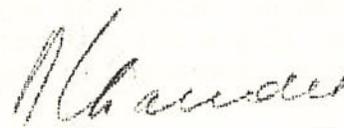
t.s.v.pl.

- 2 -

d'autoriser le département militaire fédéral à réoccuper le poste d'attaché militaire et de l'air à Bonn.

Extrait du procès-verbal (6 expl.) au département militaire fédéral pour exécution et au département politique pour prendre connaissance.

DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL:

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. B. ...', is written over the typed text 'DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL:'. The signature is cursive and somewhat stylized.



EIDGENÖSSISCHES FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ET DES DOUANES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE E DELLE DOGANE

Bern, den 20. Juli 1955.

An den B u n d e s r a t

Ernennung eines Militärattachés für Bonn.

Mitbericht des Finanz- und Zolldepartementes
 zum Antrag des Militärdepartementes
 vom 30. Juni 1955,

(dem Finanz- und Zolldepartement unterbreitet
 am 20. Juli 1955)

Die Frage der Ernennung eines Militärattachés bei der Bundesrepublik Deutschland muss vorwiegend unter politischen Gesichtspunkten beurteilt werden. Es ist zweifellos richtig, dass hierfür die heutige, gegenüber der Vorkriegszeit vollständig veränderte Situation massgebend ist und der Bundesratsbeschluss vom 13. Dezember 1937, der unter anderem die Akkreditierung eines Militärattachés in Berlin vorsah, für Deutschland keine Anwendung mehr finden kann.

Angesichts der grossen politischen Bedeutung dieser Frage halten wir dafür, dass sie im Gesamtbundesrat behandelt werde und hierfür genügend Zeit zur Verfügung stehen muss. Da dies gegenwärtig nicht möglich ist, beantragen wir, die Behandlung des Geschäftes auf die Zeit nach den Ferien zu verschieben.

In materieller Hinsicht scheint uns die Ernennung eines Attachés in Bonn verfrüht zu sein. Es geht hierbei weniger darum, dass die Schweiz der Bundesrepublik Deutschland gegenüber ihr Interesse für militärische Fragen bekundet, als dass unsere militärischen Stellen über die Entwicklung der neuen deutschen Wehrmacht genügend orientiert werden. Dies sollte indessen vorläufig noch auf anderem Wege als durch die Ernennung eines besondern Militärattachés möglich sein. Abgesehen vom politischen Aspekt kann in diesem Zusammenhang nicht ausser acht gelassen werden, dass die Ernennung eines Attachés mit jährlichen Aufwendungen in der Grösserordnung von 50 - 100 000 Franken verbunden ist.

EIDG. FINANZ- UND ZOLLDEPARTEMENT
 sig. Dr. H. Streuli